INFO PROUILLY

Décembre 2021

Cette année la traditionnelle cérémonie du 11 novembre a eu lieu en présence des anciens combattants, des pompiers du centre de secours de Trigny, Prouilly et Ventelay et de nombreux habitants.

Des décorations ont été remises pour l'occasion.

COMMISSIONS COMMUNALES

✓ *BÂTIMENTS*

Travaux de rénovation des locaux de la mairie

Suite à des imprévus, le conseil municipal a accepté la signature de 4 avenants pour ces travaux supplémentaires soit :

4824,00 € TTC à l'entreprise GARNOTEL pour le traitement xylophène par injection sur la charpente et la structure du plancher des combles attaqué par des insectes ;

158,40 € TTC à l'entreprise PERIN pour le changement de 2 prises électriques ;

2 330,70 € TTC à l'entreprise JANIN pour le remplacement de la porte entre la salle des associations et l'entrée, et le remplacement du plancher dégradé dans la salle des archives ;

990,20 € TTC à l'entreprise PINO pour la pose d'un sol souple dans la salle des archives.

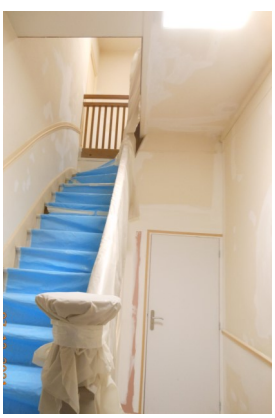

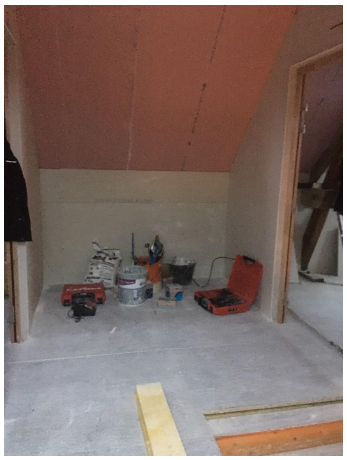

Travaux de mise en accessibilité de l'Église

Le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à la société BLP ARCHITECTES, pour un montant de 22 500 € HTVA.

Monsieur Frédéric COQUERET, architecte du Patrimoine et gérant de la société a été désigné comme maître d'œuvre pour ce projet.

Aménagement du terrain à côté de la salle polyvalente

L'Avant-Projet Définitif réalisé par l'entreprise VRD PARTENAIRE avec un montant estimatif des travaux de 104 866 € HTVA a été accepté par le conseil municipal.

Une demande d'aide au titre du fonds de soutien aux investissements communaux de la Communauté Urbaine du Grand Reims a été votée.

Puis le conseil municipal a missionné l'entreprise VRD pour la réalisation des études opérationnelles et le suivi des travaux moyennant un montant de 5 880 € HTVA.

✓ *VOIRIE*

Travaux route de Pévy

Les travaux d'aménagement de la route de Pévy sont pratiquement terminés.

La couche de roulement a été refaite par le conseil départemental.

Vu la situation actuelle et les retards de livraison des matériaux, des candélabres provisoires ont été installés afin de permettre l'avancée des travaux.

✓ *En HIVER*

A la demande du Conseil Départemental, afin de permettre les travaux de salage et de déneigement, le stationnement sur la RD 575 est réglementé en période hivernale.

Entre le 1er novembre et le 31 mars, le stationnement est interdit :

- **Rue Haute de Pévy du n° 22 au n° 16 et du n° 11 au n° 19.**
- **Grande rue du n° 6 au n° 10 et du n° 1 au n° 11.**

✓ *FINANCES*

Il a été décidé de réaliser un prêt de 125 000 € sur une durée de 10 ans pour couvrir les frais liés aux travaux d'investissement 2021 et un prêt relais d'un an d'un montant de 130 000 € dans l'attente des subventions et du remboursement de la TVA.

DIVERS

En novembre les membres de la commission "Fêtes et cérémonie" ont organisé deux ateliers de bricolage pour les enfants et les adultes afin de préparer les décorations des sapins de Noël de la commune.

Un grand MERCI aux volontaires qui ont répondu à l'appel et à ceux et celles qui se sont inscrits au concours de décoration de sapins.

Malheureusement, à cause de la situation sanitaire, la cérémonie des vœux du maire prévue le 7 janvier, pendant laquelle devaient être remises les récompenses aux participants, est annulée.

La remise des prix aura donc lieu à une date ultérieure.

✓ *PROUILLY EN FÊTE*

Le bureau de Prouilly en Fête (Frédéric Ragaut, Jocelyne Larue, Claire Fauvet, Michael Lefèvre) est à la recherche de bénévoles pour redonner de l'énergie à notre comité des fêtes.
Il serait agréable de retrouver un dynamisme dans notre village.
Des projets sont dans nos têtes : concerts, repas dansants, chasse aux œufs à Pâques, fête au village, feu d'artifice au14 juillet, Halloween, le marché de Noël, concours de belote, un après-midi récréatif par mois pour nos seniors. Des idées nouvelles seraient les bienvenues.
N'hésitez pas à nous contacter et à vous engager.
Frédéric Ragaut : 06 18 03 40 87
Jocelyne Larue : 06 12 11 83 09
D'avance merci.

✓ Les Amis du Vieux Prouilly (Le Covid raconté ….)

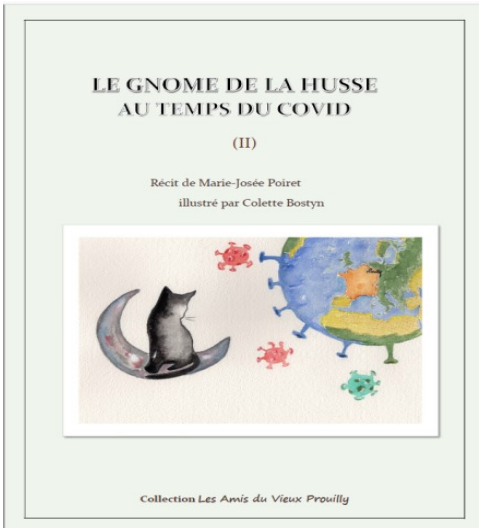

Le covid raconté par le Gnome de la Husse

Le Gnome de la Husse de Prouilly n'est pas resté de bois par rapport au virus qui a bien modifié notre mode de vie et nos relations.
Tout au long de ce livre, nous retrouverons des récits de cette période des dessins et des anecdotes du temps passé.
Les récits sont de Marie-Josée Poiret et les dessins de Colette Bostyn.
Vous pouvez vous procurer ce livre :
chez Bernadette Malingre : 3, route de Cuissat
chez Marie-Josée Poiret : 20, route de Cuissat
chez le boulanger
chez Dominique Charret : 17, l'Orée du bois à Prouilly. Tel : 03 26 48 23 83 ou 06 84 07 13 08.

✓ *BIEN VIVRE ENSEMBLE*

Cette année, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des usagers et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'**il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations** en bordure de domaine public.
La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement :

- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres,** de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et des véhicules.

- **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public)

- **Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2 -5° du Code de la voirie routière).**

Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées **à la diligence des propriétaires ou exploitants,** dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire, (Décret du 26 août 1987).

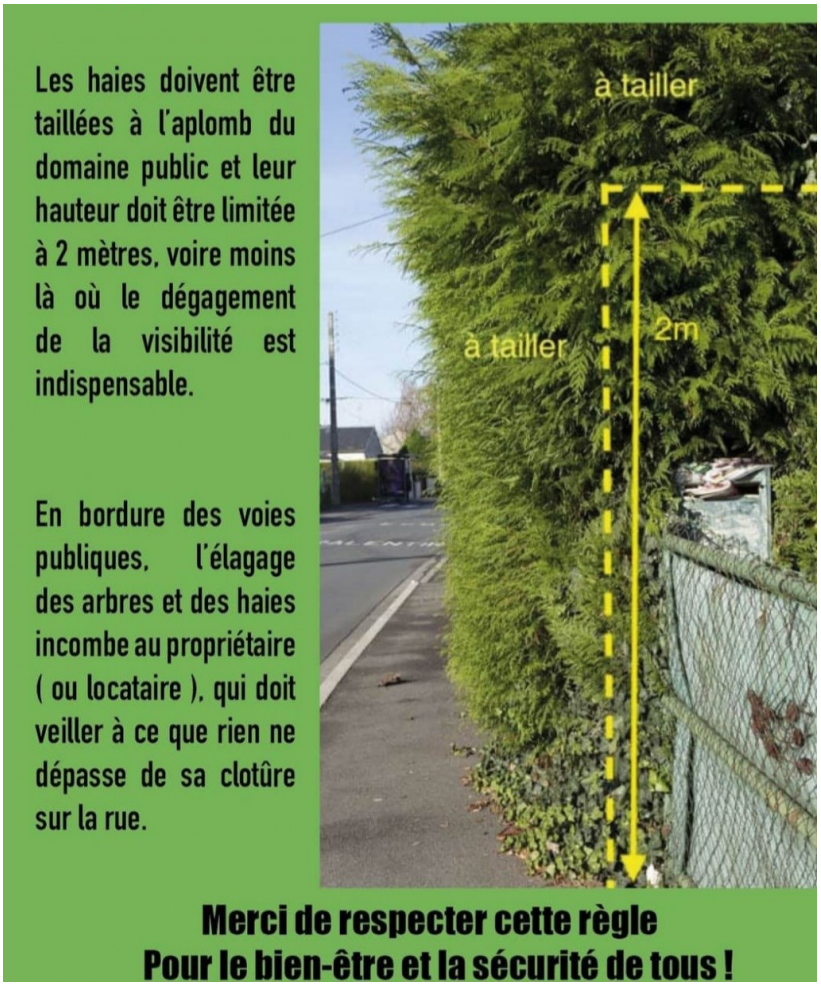

Le secrétariat de mairie sera fermé à compter du **lundi 20 décembre 2021 au vendredi 31 décembre 2021** inclus.

En cas d'extrême urgence, vous pouvez contacter :
Le Maire, Madame Catherine MALAISÉ : 06 31 26 13 35
Le 1er adjoint, Monsieur Claude LÉVÊQUE : 06 25 09 02 36
La 2ème adjointe, Madame Jocelyne LARUE : 06 12 11 83 09
La 3ème adjointe, Madame Chantal WAGNER : 03 26 48 54 84
La 4ème adjointe, Madame Brigitte GODART : 03 26 61 51 44

Bulletin municipal de PROUILLY

Publication : Décembre 2021

Rédaction : Catherine Malaisé, Claude Lévêque, Patrick Mathieu, Jocelyne Larue.

Conception : Claude Lévêque

Impression : Commune de Prouilly